



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2012

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

DOSSIER À RETOURNER
À LA FONDATION AVANT
LE 19 DÉCEMBRE 2011

Établissement :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Directeur : M. Mme

E-mail :

Service et spécialité :

Médecin chef de service :

M. Mme

Dr Pr

E-mail :

Responsable du projet auprès de la direction :

M. Mme

Fonction :

E-mail :

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M. Mme

Fonction :

E-mail :

Date, signature et cachet
du médecin chef de service

Date, signature et cachet
du directeur d'établissement



Demande de subvention

◆ **Financement du projet**

Coût global du projet : Euros

Participation financière de l'établissement : Euros

Autres cofinancements	Montants
..... Euros
..... Euros
..... Euros



Pièces Jaunes

La vocation de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France est l'amélioration de la qualité de vie des personnes hospitalisées dans les établissements publics ou privés participant au service public hospitalier français.

Elle ne finance ni la recherche médicale, ni le matériel médical, ni la rémunération des personnels permanents ou vacataires, ni les frais de fonctionnement des associations.

Pièces Jaunes 2012 est destinée à collecter des fonds en faveur de la qualité de vie des enfants hospitalisés. Ces fonds sont utilisés pour subventionner uniquement des projets qui s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

- ◆ **Le rapprochement des familles** : création de Maisons des Parents, installation de chambres mère-enfant, achat de lits d'accompagnants, aménagement de salles d'allaitement...
- ◆ **Le développement d'activités** : achat de matériel informatique, audiovisuel, d'instruments de musique, organisation de séjours au bord de la mer ou en montagne, équipement de salles de jeux et de sport, aménagement d'aires de jeux, de salles de classe, de bibliothèques et médiathèques, minibus*...
- ◆ **L'amélioration de l'accueil et du confort** : aménagement et décoration de salles d'attente (précisez la surface des décorations murales), acquisition de mobilier confortable, signalétique adaptée aux enfants...
- ◆ **La lutte contre la douleur** : pompes d'auto-analgésie contrôlée.

* Minibus de couleur bleue et logo de la Fondation sur les portières



Recommandations

- ◆ L'ensemble du dossier devra nous être retourné **avant le 19 décembre 2011** en un exemplaire. Il devra comprendre ce formulaire, complété et signé par le médecin chef de service et par le directeur, une note descriptive complémentaire, et des devis détaillés. **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- ◆ Tout projet non retenu dans le passé peut à nouveau être présenté cette année.
- ◆ Si le projet, une fois réalisé, doit entraîner des dépenses de fonctionnement, toute information prévisionnelle sur le montant et le financement de ces dépenses sera un élément complémentaire utile à l'évaluation du projet.
- ◆ En règle générale, la subvention de la Fondation est limitée à 50 % du coût total du projet.
- ◆ Après examen des dossiers par deux évaluateurs, la sélection des projets est faite par le Comité d'Orientation de la Fondation composé de médecins chefs de service, de directeurs d'hôpital et de cadres infirmiers, selon les critères suivants :
 - 1) la conformité du projet avec la mission de la Fondation,
 - 2) l'élaboration du projet par les équipes médicales, soignantes, socio-éducatives, les patients, leurs proches et le milieu associatif,
 - 3) l'intégration du projet dans le projet du service et/ou de l'établissement et la qualité de son argumentation,
 - 4) le cofinancement du projet assuré par l'hôpital et/ou d'autres partenaires à hauteur de 50 % minimum,
 - 5) la présentation des devis justifiant le coût du projet.
- ◆ Les informations permettant d'évaluer le projet selon ces critères doivent apparaître clairement dans la présentation du dossier. Lorsque le projet est terminé, une évaluation, souvent demandée par le Comité d'Orientation, est envisageable dans l'intérêt de la diffusion des bonnes pratiques.
- ◆ La sélection effectuée par le Comité d'Orientation sera validée par le Conseil d'Administration qui se prononce sans appel. Vous serez informé(s) de sa décision en juin 2012.

Si votre projet est retenu :

1. Un protocole d'accord, référencé, sera adressé en deux exemplaires au directeur de votre établissement. L'un d'entre eux, signé, devra nous être retourné dans les meilleurs délais.
2. Le projet devra être réalisé dans le délai (6 à 18 mois) indiqué sur le protocole d'accord.
3. L'engagement de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France se limite à une participation au financement des projets sélectionnés et à eux seuls.
4. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation de la fiche financière remplie, des documents comptables pour la totalité de la réalisation, et de l'attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par le Comité d'Orientation. Ces documents devront nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. Exceptionnellement, la subvention peut être versée à une association sur demande écrite du directeur.

**Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site www.fondationhopitaux.fr.
Ce document est téléchargeable sur le site www.fondationhopitaux.fr.**

DIRECTION DES PROJETS

Pièces Jaunes 2012

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE

13, rue Scipion – 75005 PARIS

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Françoise GUENGARD – *Directrice des Projets, Chargée des Relations avec les Hôpitaux*

Paulette JUNQUA – *Adjointe à la Directrice des Projets*

Tél : 01 40 27 19 29 – Fax : 01 40 27 19 23

E-mail : christelle.manzano@fondationhopitaux.fr



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France

Reconnue d'utilité publique